

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 18 février 2022

fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'administration centrale du ministère de la justice

NOR : JUST2206147S

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale auprès de la garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel du ministère de la justice au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale, en date du 18 décembre 2018 ;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par les organisations syndicales,

Décide :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'administration centrale du ministère de la justice est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
UNSa Justice / USM (3 sièges)	Mme Sandrine DEBATS	Mme Laura FABRE
	Mme Aline FAUTRA	Mme Prisca BIZON
	Mme Corinne MIN	Mme Estelle AGUILERA
CFDT INTERCO (2 sièges)	Mme Samira CARBONE	Mme Sylvie JAMET
	Mme Sylvie KOLTEIN	M. Jean-Jacques REDARES
C. JUSTICE (1 siège)		M. José DUCELIER
SM / CGT (1 siège)	Mme Alexa LELAURIN	Mme Paula SAEZ

Article 2 :

La décision du 22 juillet 2021 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'administration centrale du ministère de la justice est abrogée.

Article 3 :

La cheffe du service des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **18 FEV. 2022**

La cheffe du service des ressources humaines,



Myriam BERNARD